



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Direction Générale des Finances Publiques  
Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure-et-Loir  
3, place de la République  
28 000 Chartres

### **Déclaration des revenus 2019 – Modalités d'accueil des usagers**

Conformément aux consignes du gouvernement en matière de lutte contre la propagation du COVID-19, les centres des finances publiques n'accueilleront pas de public pendant la période de confinement.

Les contribuables sont invités à privilégier la télédéclaration de leurs revenus et les contacts à distance avec l'administration fiscale (messagerie et téléphone).

Les centres des finances publiques d'Eure-et-Loir sont mobilisés pour accompagner au mieux les contribuables :

- **Par internet**, via la messagerie sécurisée de leur espace personnel du site « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) ». L'utilisateur qui le souhaite pourra également solliciter un rendez-vous téléphonique depuis son espace personnel.
- **Par téléphone** :

– En appelant :

\* soit le 0 809 401 401 (appel non surtaxé), de 8 h à 19 h ;

\* soit le numéro de leur service des impôts figurant sur la première page de leur déclaration de revenus :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h00

- SIP de Chartres : 02.37.18.70.64
- SIP de Dreux : 02 37 38 06 01
- SIP Nogent-le-Rotrou : 02 37 53 56 13
- SIP Châteaudun : 02 37 44 79 01.